Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 25 (1933)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25me année

Juillet 1933

Nº 7

La lutte pour les droits du travail.

La commission et le comité de l'Union syndicale suisse ont discuté à fond au cours de plusieurs séances de la situation politique actuelle et pris position à son sujet. Les lignes directrices ci-dessous sont la résultante de leurs délibérations.

Qui a, jusqu'à ce jour, défendu les droits du travail?

1º Alors qu'au début du XIX^{me} siècle, les cadres de l'ancienne économie liée furent brisés, de presque partout s'éleva sous l'égide du libéralisme économique l'appel en faveur d'une liberté économique illimitée, dans la supposition que par la libre concurrence chacun recevrait une part équitable du rendement de l'économie publique. Par suite de l'avènement des grandes entreprises et de la concentration du pouvoir capitaliste, l'harmonie sociale prophétisée se produisit dans le sens contraire. Les faibles économiquement furent écrasés et les forts profitèrent seuls de l'augmentation considérable de la productivité.

2º Les salariés furent les premières victimes de ce bouleversement. Ne pouvant librement produire par eux-mêmes, faute de capitaux leur appartenant, ils furent privés de leurs droits et exploités. L'amère nécessité et la misère les contraignirent à se solidariser. C'est alors que furent créés les syndicats, organisations économiques des salariés pour la lutte en faveur de la protection des travailleurs, de salaires équitables, d'un traitement humain et enfin pour que le travail soit considéré et estimé à sa juste valeur. Après un travail de longue haleine et des luttes pleines de sacrifices, les syndicats sont parvenus à élever sensiblement le niveau de vie des salariés, à réduire peu à peu la durée du travail et par ces conquêtes, à créer les bases du développement culturel.

Il reste encore beaucoup à faire.

3º Une entrave importante dans la lutte pour les droits du travail a été et est encore aujourd'hui le fait qu'une grande partie des ouvriers, des employés et des fonctionnaires ne sont malheureusement pas affiliés aux syndicats. Et cependant, ce n'est